





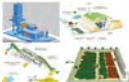
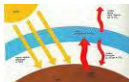


GESTION DES DECHETS EN CHARENTE

Les chiffres pour comprendre

Année 2009



SOMMAIRE

	Données clés et actualités.....	3
	La collecte des ordures ménagères.....	6
	La prévention.....	11
	La valorisation des déchets.....	12
	Le traitement des déchets.....	14
	Les émissions de gaz à effet de serre.....	17
	Les emplois.....	17
	Le financement et le coût du service.....	18

Quelques définitions

Les déchets ménagers : ce sont les déchets produits par les ménages. Ils correspondent aux ordures ménagères ainsi qu'aux déchets apportés en déchèteries.

Les déchets assimilés : ce sont les déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages. Leur collecte est assurée par la collectivité.

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) : elles sont composées par les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs et les biodéchets (dont des déchets assimilés collectés en mélange aux déchets des ménages).

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) : désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

Les ordures ménagères recyclables : elles sont composées par les recyclables secs et les biodéchets.

Les recyclables secs : cette catégorie est composée par les emballages plastiques, le verre, les métaux (aluminium et acier), les cartons d'emballages et les journaux-magazines.

Les biodéchets : ils correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères triée par les usagers du service en vue d'un recyclage organique.



DONNEES CLES ET ACTUALITES

La production annuelle de déchets ménagers et assimilés, ramenée à l'habitant est :



240 kg d'ordures ménagères résiduelles ;

- Dont 235 kg collectés par les services gérés par les collectivités (régie et/ou prestation) ;
- Dont 5 kg apportés directement sur les installations de traitement (ITOM) et provenant d'établissements (ex : hôpitaux, bases militaires, ...)



96 kg d'ordures ménagères recyclables ;



193 kg de déchets de déchèteries et autres encombrants (*hors gravats*) ;



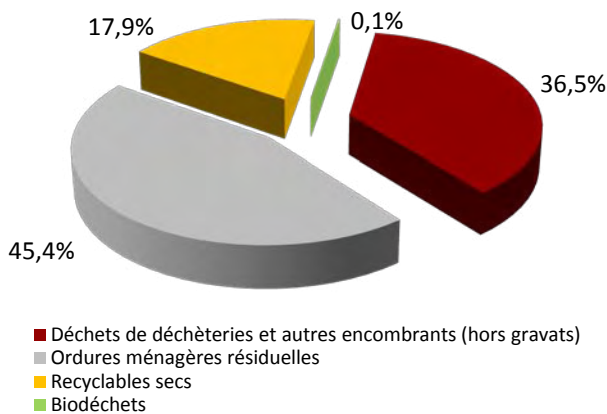
347 037 hab.
en Charente
en 2009

(INSEE 2006), soit 20% de
la population régionale.

Mise en perspective régionale et nationale

	Région	National (2007)
	266 kg/hab/an	316 kg/hab/an
	100 kg/hab/an	75 kg/hab/an
	209 kg/hab/an	154 kg/hab/an

Répartition des déchets ménagers produits : une part prépondérante des ordures ménagères résiduelles



Les ordures ménagères résiduelles représentent près de 50% des déchets ménagers produits sur le département.

Plus d'1/3 des déchets ménagers produits sont des déchets de déchèteries et autres encombrants.

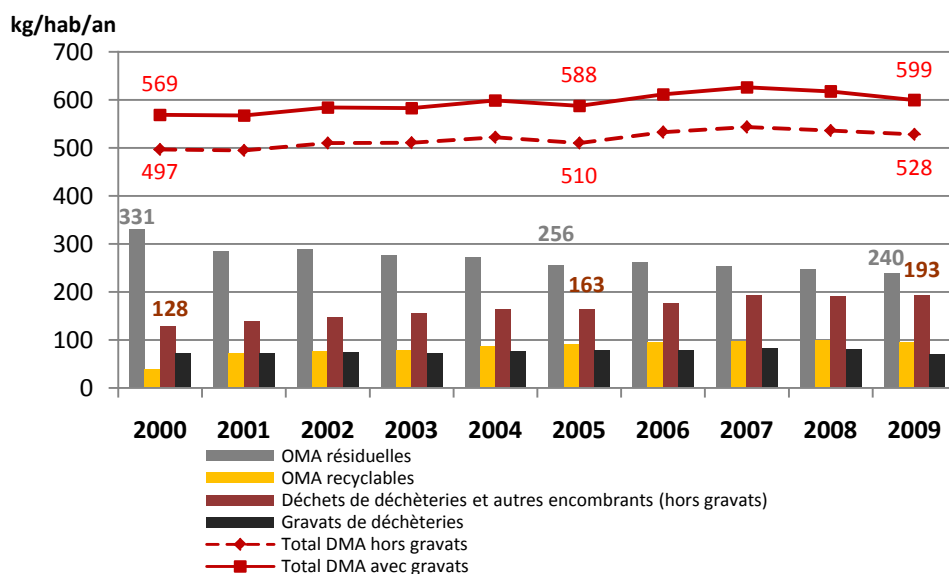
Les structures de gestion des déchets ménagers

- CALITOM : Le syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente assure la collecte sur 48 collectivités et le traitement sur 51 ;
- Grand Angoulême : la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a comme mission la collecte et l'élimination des déchets ménagers à l'échelle des 15 communes de l'agglomération ;
- C.C. du Rouillacais : elle assure la collecte des déchets de ses habitants et la gestion de la déchèterie de Rouillac ;
- Commune de Cognac : elle assure la collecte des déchets de ses habitants et la gestion de la déchèterie de Cognac ;
- SMICTOM de Champniers : il assure la collecte des déchets de ses habitants et la gestion de la déchèterie de Brie.



DONNEES CLES ET ACTUALITES

Les déchets ménagers et assimilés : diminution depuis 2007



La diminution des tonnages de déchets ménagers observée depuis 2007 est due principalement à la diminution des ordures ménagères.

Actualités départementales 2009-2010

→ Le centre de tri de Poullignac a cessé son activité en octobre 2009. Ce site demeure un centre de transfert des déchets recyclables.

Le centre de stockage des déchets de Rouzède a lui aussi cessé son activité en juillet 2009, ce site étant arrivé au terme de son exploitation. De ce fait, en période transitoire avant la réalisation du projet de Ste Sévère (TMB et agrandissement du centre de stockage actuel), des déchets sont actuellement traités dans des installations hors du département.

→ La décision de construire un centre de tri mutualisé entre Calitom et le Grand Angoulême a été prise en 2010. L'installation devrait être mise en service en 2014.

→ En décembre 2009, le département de la Charente a contractualisé avec l'ADEME Poitou-Charentes un plan de prévention des déchets, et Calitom a signé, dans le même temps, un programme de prévention des déchets. Grand Angoulême a également signé un contrat en septembre 2010.

Actualités nationales 2009-2010

→ Règlementation sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Après trois ans d'existence et un bilan jugé positif, la filière de collecte et de traitement des DEEE va devoir être optimisée pour atteindre de nouveaux objectifs. Une évolution est nécessaire au regard de la future réglementation européenne.

Avec son nouvel objectif de **10 kg/hab/an d'ici 2014**, la France semble être en accord avec les objectifs européens.

→ Règlementation sur les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

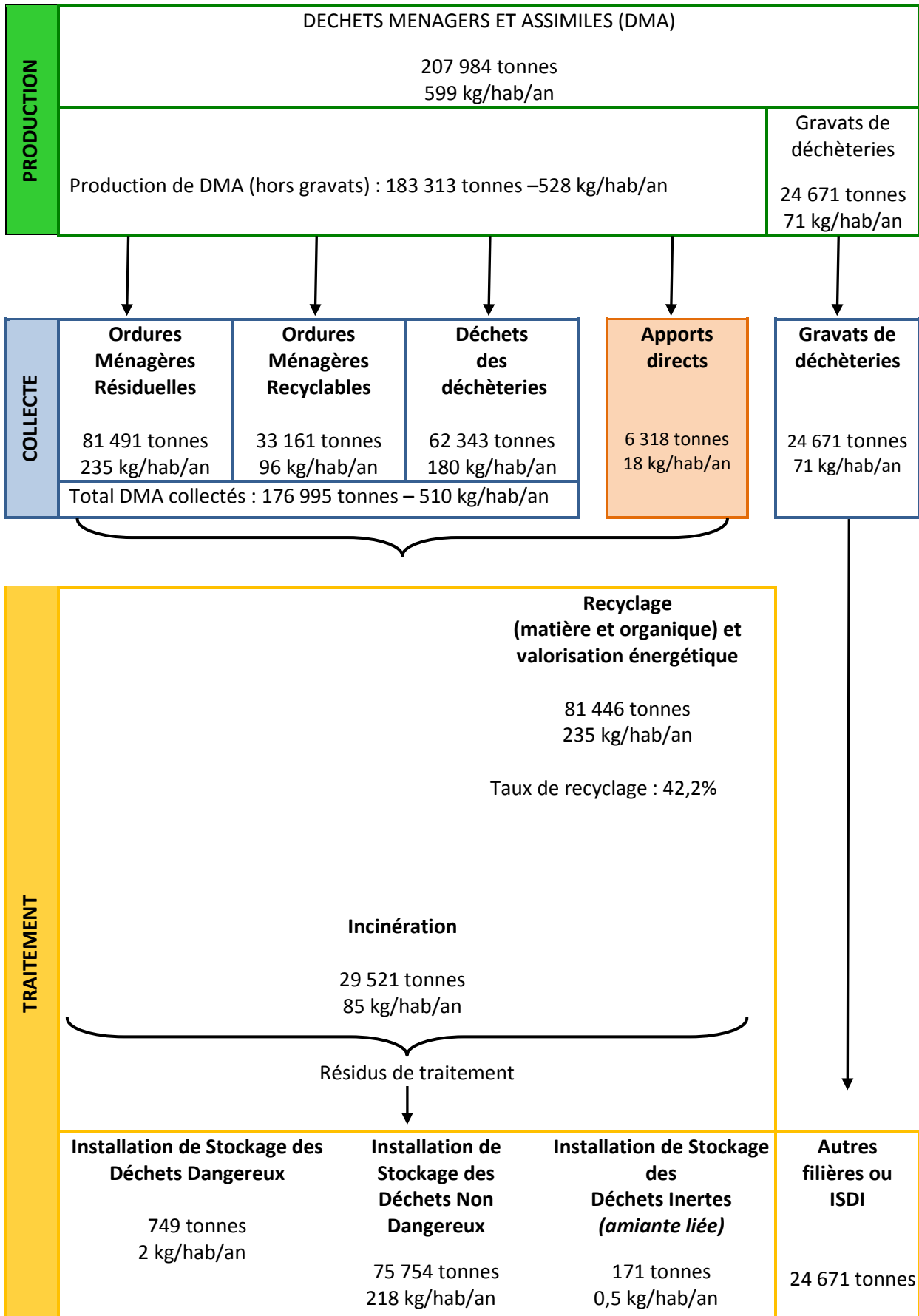
Le décret ministériel N° 2010-1263 (appelé aussi "décret Boîtes") relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les patients en auto-traitement a été signé le 22 octobre 2010.

Ce décret impose aux pharmacies, lors de la délivrance de l'ordonnance médicale, la remise gratuite de boîtes adaptées pour un stockage sécurisé des déchets de soins piquants-coupants. Ces emballages seront financés par les fabricants pharmaceutiques. Un délai d'un an est néanmoins fixé pour la mise en application de ces dispositions.

En l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique, la reprise et l'entreposage des boîtes pleines des déchets de soins (uniquement perforants) des patients en auto-traitement seront possible dans les pharmacies et sans contrainte technique de local dédié grâce à la modification du Code de la Santé Publique.



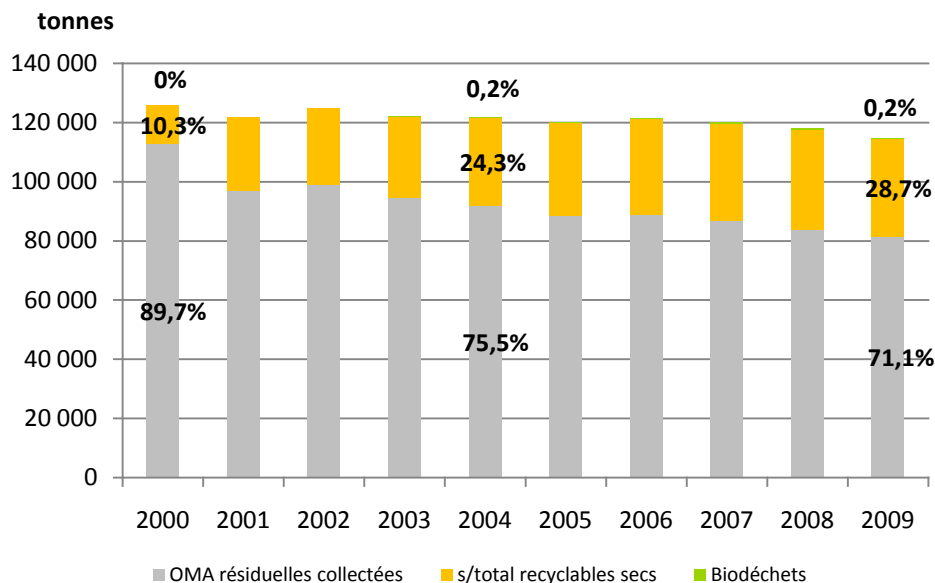
DONNEES CLES ET ACTUALITES





LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Composition des ordures ménagères : stabilisation de la répartition

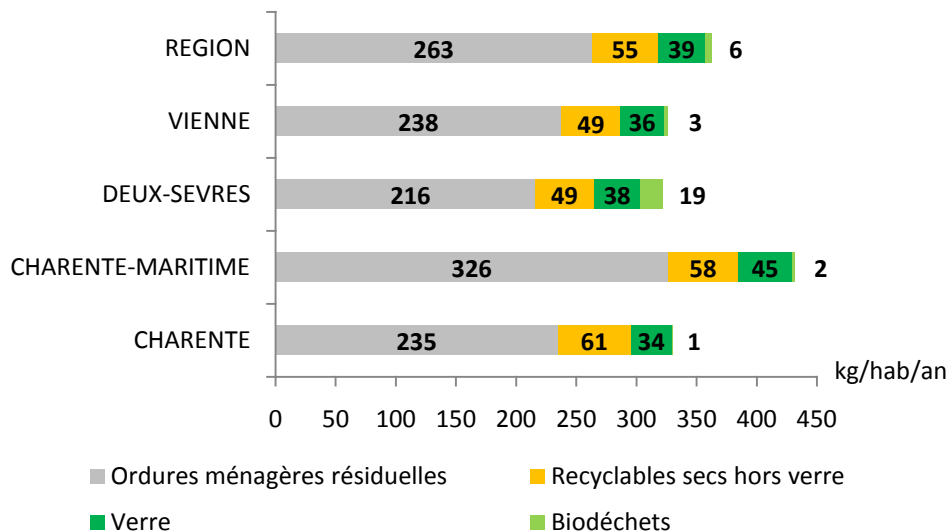


En 2009, la part des ordures ménagères recyclables représente 28,9% des ordures ménagères.

La part des ordures ménagères résiduelle est en constante diminution.

La collecte des biodéchets reste marginale.

Mise en perspective régionale



Les services de collecte développés par les collectivités du département ont pris en charge un total de **331 kg/hab/an**, donnée quasiment similaire à celle du département de la Vienne et inférieure à la moyenne régionale.

A noter que le ratio de recyclables secs hors verre (sacs jaune) est le meilleur de la région.



Zoom sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la collecte des ordures ménagères

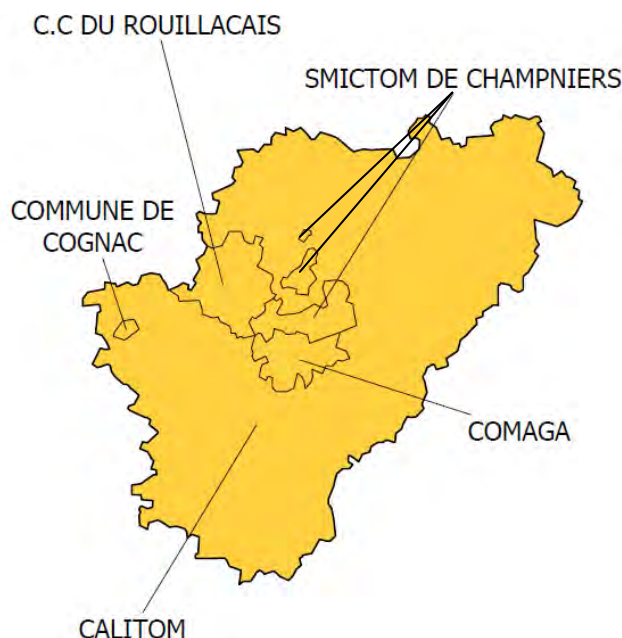
La collecte des ordures ménagères a généré en région Poitou-Charentes 18 143 tonnes équivalent CO₂, soit 29,1 kg équivalent CO₂ par tonne de déchets collectés.

Ceci correspond aux émissions de GES de 6 250 véhicules particuliers (sur la base de 16 000 km parcourus par an) soit 100 millions de km.

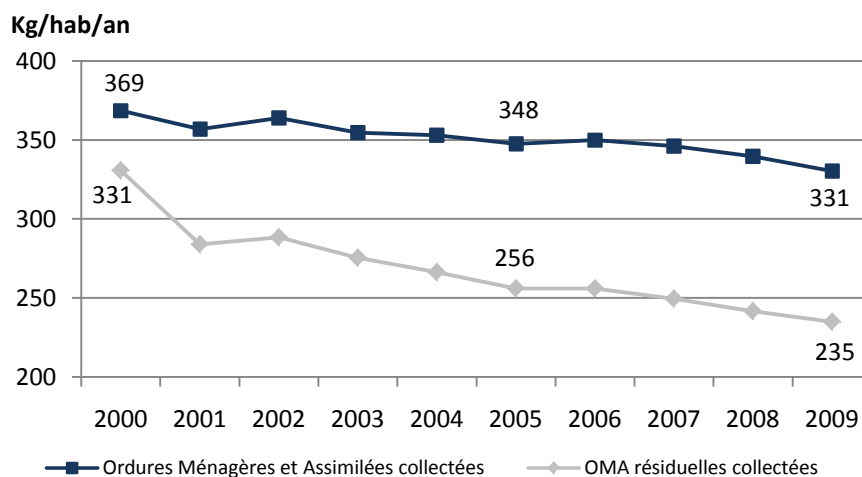


LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Organisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles : collectivités compétentes

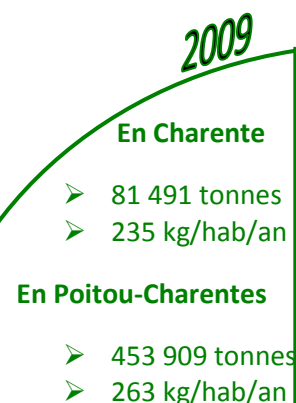


Evolution du ratio d'ordures ménagères résiduelles collectées : une tendance à la baisse qui se confirme



Les ordures ménagères résiduelles collectées par habitant sont toujours à la baisse : elles sont passées de 331 kg/hab en 2000 à 235 kg/hab en 2009.

Les ordures ménagères suivent globalement la même tendance. On peut noter que la baisse est plus marquée depuis 2007, ce qui peut traduire la montée en puissance progressive des programmes de compostage et de prévention.



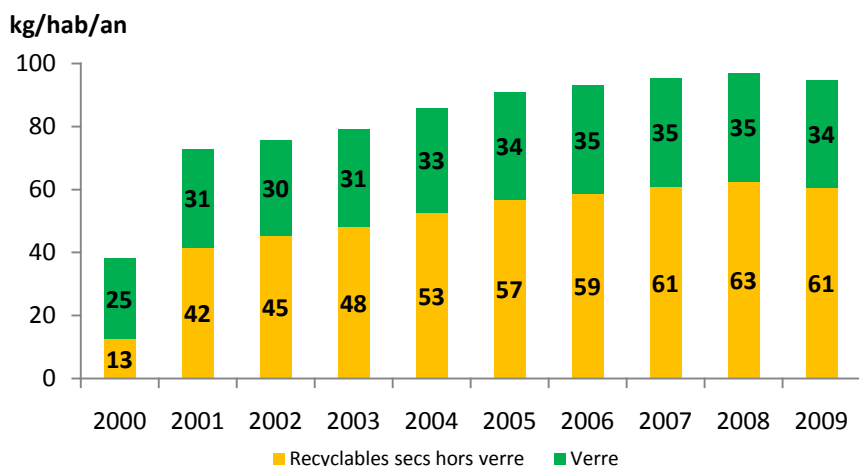


LA COLLECTE DES RECYCLABLES



Recyclables secs : **28,7%** des ordures ménagères collectées
Taux de recyclage* : **25%**

Evolution des ratios de recyclables secs collectés : une tendance à la baisse toute récente



En 2009, une diminution des quantités de recyclables secs collectés est observée par rapport à 2008. Cette tendance à la baisse s'observe également sur les autres départements de Poitou-Charentes. Les données 2010 nous permettront de savoir si cette baisse se confirme et de voir comment ce nouveau phénomène pourra être pris en compte dans l'analyse des données.

Le taux de refus, correspondant à la part des matériaux non valorisables par rapport aux tonnages entrant sur les centres de tri, est de **15%**. Il est un peu élevé, le taux de refus idéal devant être inférieur à 10%.

La collecte des biodéchets

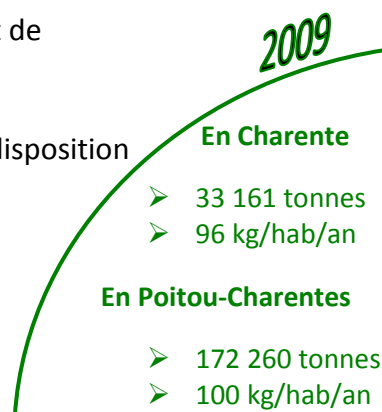
Seul CALITOM a mis en place un programme de collecte des biodéchets sur le département.

Les biodéchets ont été collectés sur le secteur de la C.C Charente-Boème-Charraud jusqu'en juin 2009 et auprès des gros producteurs du secteur sud de CALITOM.

- Périmètre : sur le secteur de la C.C Charente-Boème-Charraud jusqu'en juin 2009 auprès des particuliers, et auprès des gros producteurs du secteur sud de CALITOM sur la totalité de l'année 2009 ;
- Type de collecte : en porte-à-porte, par le biais de bacs de 35 à 120 l ;
- Fréquence de collecte : une fois par semaine ;
- Autres particularités : distribution de précontenants (bio-seaux) de 10 l et de sacs biodégradables.

La collecte des biodéchets auprès des particuliers a été remplacée par la mise à disposition de composteurs pour l'ensemble des foyers de la collectivité.

* il correspond au rapport des tonnages de recyclables secs collectés moins les refus de tri, sur les tonnages d'ordures ménagères.



LA COLLECTE EN DECHETERIES

Sur les 38 déchèteries présentes sur le département :



- 100% ouvertes aux particuliers et aux professionnels (avec un accès règlementé),
- 9 133 habitants desservis par site,
- 3,3 visites en moyenne par an et par habitant desservi,
- 17 visites par heure d'ouverture.

Chiffres clés 2009

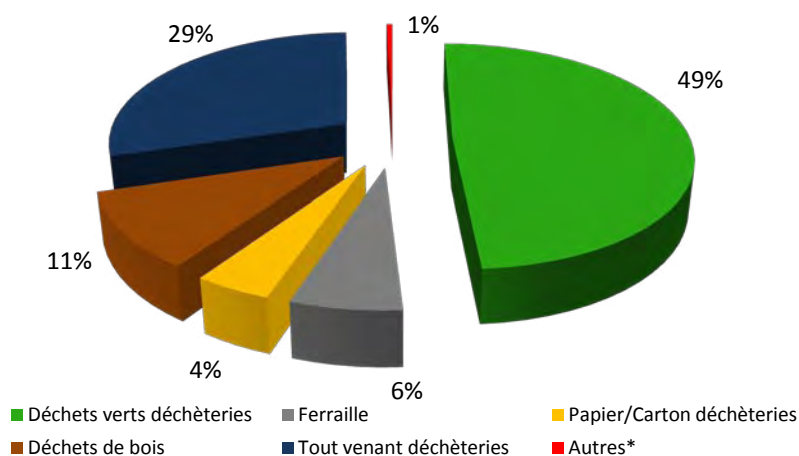
	Charente	Région
Tonnages collectés (hors gravats)	62 343	339 548
Performance (kg/hab/an) (hors gravats)	180	197
Taux de collecte pour valorisation (hors gravats)	71,7%	70,0%

Zoom sur les gravats :



- 24 671 tonnes sont collectées en déchèteries en 2009,
- Ces gravats sont majoritairement réutilisés notamment pour les remblais,
- Ce tonnage représente une fraction de l'ensemble des gravats produits sur le territoire, les déchets issus des chantiers réalisés par des entreprises n'étant pas comptabilisés.

Les déchets collectés en déchèteries



Les apports les plus importants sont les déchets verts et le tout venant. Ils représentent plus des 3/4 des tonnages collectés. La répartition des déchets collectés est stable depuis plusieurs années.

*DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées), huiles minérales, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), autres encombrants.

En Charente

- 62 343 tonnes
- 180 kg/hab/an

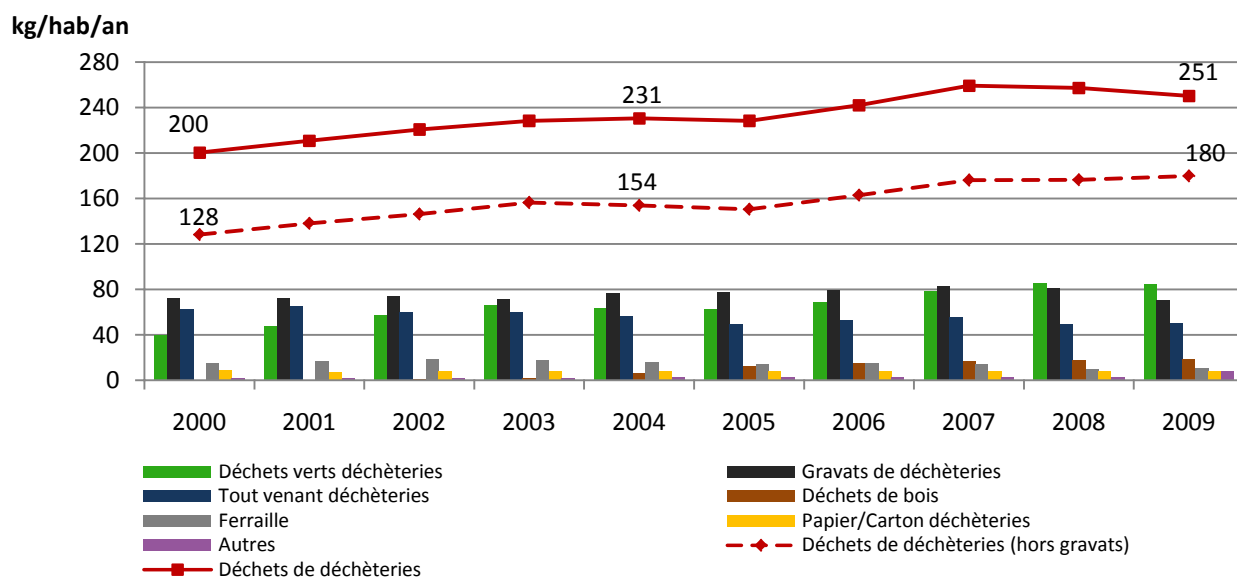
En Poitou-Charentes

- 339 548 tonnes
- 197 kg/hab/an



LA COLLECTE EN DECHETERIES

Evolution des ratios de déchets collectés : vers une stabilisation



Le tout venant : en baisse depuis 2002 avec la mise en place d'une filière dédiée à la collecte du bois, le ratio se stabilise en 2009 à 50 kg/hab.

Les déchets verts : le ratio de déchets verts a subi une légère baisse entre 2008 et 2009 (-1,6%), soit un ratio de 84 kg/hab en 2009, phénomène notable puisque sur la période 2000-2009 la tendance était plutôt à la hausse. Cette baisse peut être due au développement du compostage domestique mais également aux conditions climatiques (pluviométrie), facteur très influent sur la production de déchets verts.

La ferraille : La forte baisse observée en 2008, expliquée principalement par les vols dus aux prix élevés de revente des métaux, ne s'est pas confirmée en 2009. Une augmentation du ratio de collecte est observée, il atteint 11 kg/hab.



Zoom sur les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) :

Les DEEE (1 792 tonnes) représentent 64% des déchets de la catégorie « autres ». Leur collecte, qui avait fortement progressé en 2008 avec la mise en place massive d'une filière dédiée (+135% par rapport à 2007), continue sa progression de façon moins importante. Cela représente 5 kg/hab/an en 2009 pour la collecte en déchèteries, résultat supérieur à l'objectif national de 4 kg/hab/an. En outre, le ratio départemental est certainement sous-estimé car des DEEE sont également collectés auprès de certaines structures telles que les revendeurs, et ne sont pas comptabilisés ici.



LA PREVENTION DES DECHETS



Objectif fixé par la loi Grenelle I en matière de prévention des déchets :

-7% sur la production d'ordures ménagères d'ici à 2013.

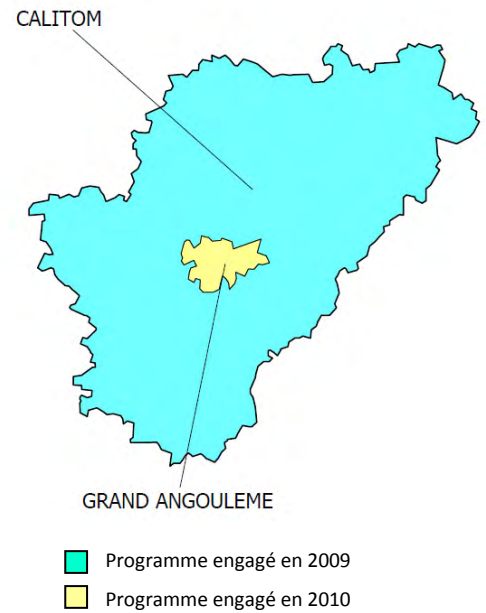
Etat des lieux 2009-2010

Le département de la Charente a contractualisé un plan de prévention avec l'ADEME en décembre 2009.

En décembre 2009, une collectivité, **CALITOM**, a contractualisé un programme de prévention avec l'ADEME. Ce syndicat réunit 243 536 habitants, soit 70% de la population du département.

En septembre 2010, **Grand Angoulême** a également contractualisé un programme de prévention avec l'ADEME. Cette communauté d'agglomération réunit 103 501 habitants, soit 30% de la population du département.

La totalité du département est donc couverte par des programmes de prévention.



« Conscients de l'impérieuse nécessité de réduire les déchets, CALITOM, Grand Angoulême, la ville de Cognac, le SMICTOM de Champniers et la C.C de Rouillac se sont investis dans des programmes de compostage individuel.

Afin de toucher un maximum d'habitants, ces collectivités ont initié et soutenu des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation dans leurs territoires.

C'est dans ce cadre qu'en 2008, Charente Nature leur a proposé de concevoir, en partenariat, un support éducatif sur le compostage, adapté à une grande diversité de public.

En tant qu'animateur et coordinateur de la politique départementale de prévention des déchets et attaché à la mutualisation des moyens, le Conseil Général de la Charente a, dès le début, soutenu et encouragé ce projet. De même, l'Ademe, investie sur le champ de la réduction des déchets, et l'Inspection Académique de la Charente, car il était indispensable que ce projet s'appuie sur les objectifs de l'Education Nationale, ont apporté leur concours et leur soutien ». Revue Charente Nature n°273-274 Janvier-Février 2010.





LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

👉 Déchets ménagers orientés vers le recyclage et objectifs Grenelle I

	Taux de déchets collectés pour recyclage	Objectifs nationaux (Grenelle I)	
	%	2012	2015
Ordures ménagères et assimilées	28,5%		
Déchets de déchèteries et autres encombrants (hors gravats)	71,3%		
Taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (hors gravats)	44,1%	35%	45%

D'ores et déjà, l'objectif national Grenelle à horizon 2012 (35% de recyclage) est atteint, et l'objectif de 45% de recyclage en 2015 est quasiment atteint.

👉 Taux de recyclage et de valorisation des déchets ménagers



Les tonnages de ce tableau correspondent aux quantités de déchets effectivement traités selon les filières. Ils diffèrent des tonnages orientés vers ces filières car on retire les tonnages sortant des différents process (ex : refus de tri, refus de compostage, métaux issus de l'incinération, métaux issus du compostage, REFIOM – Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères -, mâchefers, etc...).

Les valeurs ci-dessous sont exprimées hors gravats.

	Charente		Région	
	Tonnes	%	Tonnes	%
Recyclage organique	33 133	18,1%	193 128	19,5%
Recyclage matière	50 161	27,4%	264 433	26,6%
Sous-total recyclage	83 294	45,4%	457 561	46,1%
Valorisation énergétique	538	0,3%	92 830	9,4%
Total recyclage et valorisation	83 832	45,7%	550 118	55,4%

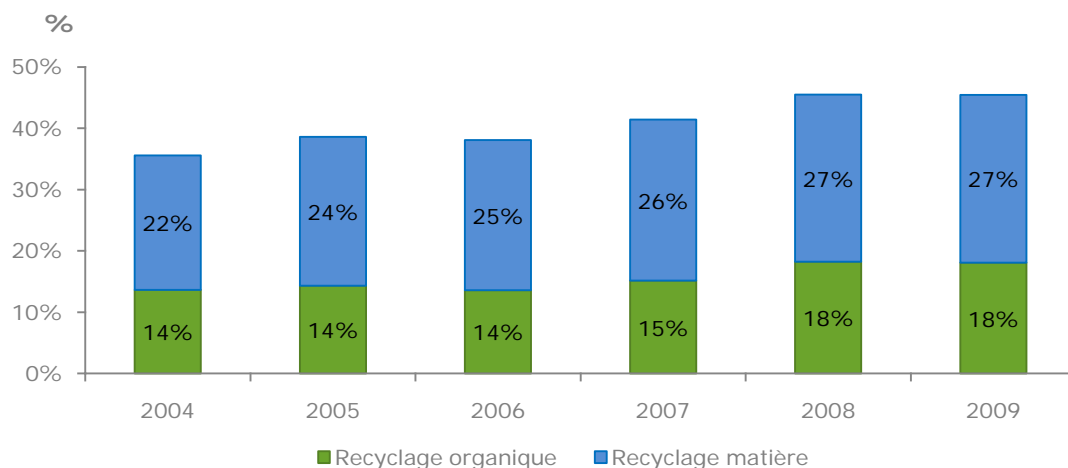
On note que le taux de recyclage est dans la tendance du taux régional.

En revanche, le cumul des taux de recyclage et valorisation de la Charente est inférieur à celui de la région. Ceci est dû au fait que la valorisation énergétique des déchets charentais est très faible comparée à d'autres départements sur lesquels existent des incinérateurs avec récupération d'énergie.



LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Evolution des taux de recyclage matière et organique



Les taux de recyclage matière et organique, qui ont toujours progressé depuis 2004, semblent se stabiliser en 2009 à respectivement 27 et 18%.

Une autre forme de valorisation : la production d'énergie sur les installations de traitement

La valorisation énergétique du biogaz dans les centres de stockage :

La fermentation des ordures ménagères produit un gaz appelé biogaz, composé principalement de méthane, mais aussi de dioxyde et de monoxyde de carbone, d'hydrogène sulfuré et d'eau.

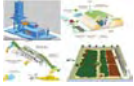
Sur les centres de stockage, le biogaz est capté au moyen de puits ou de tranchées drainantes raccordés à un collecteur principal, puis acheminé vers une torchère qui brûle le gaz.

Ce biogaz peut être valorisé sous forme énergétique et produire de l'électricité et/ou de la chaleur au sein d'installations de valorisation.

C'est l'idée retenue par le **Grand Projet de Sainte-Sévère**.

« Une production de **5 250 MWh/an d'électricité est attendue**. Ceci correspond (chauffage inclus) à la consommation électrique de 800 foyers par an.

Sur les 15 ans, se sont 78 000 MWh électriques qui sont attendus. » Dossier de presse - Les déchets de Sainte-Sévère produisent de l'énergie - Verdesis/CALITOM.



LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



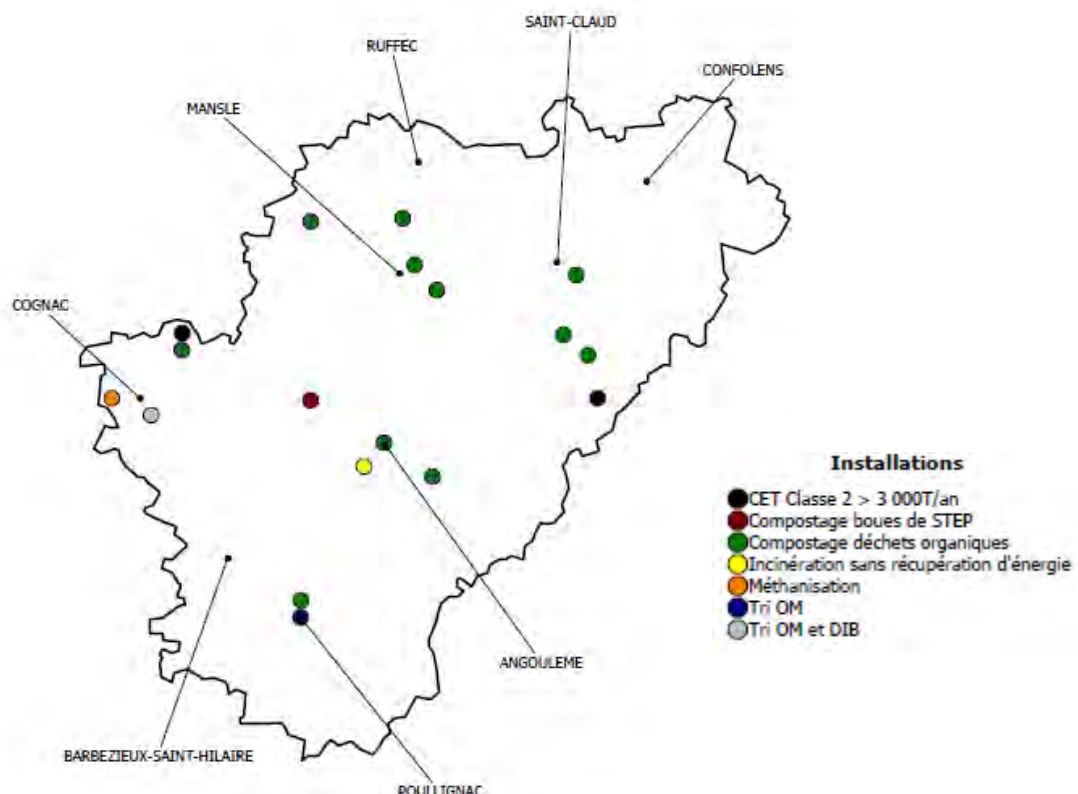
- 143 392 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été traitées sur les installations du département, dont 9 377 tonnes de déchets importés.
- 25 101 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été exportées.

Les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés

Type d'installation	Nombre	Capacité (tonnes/an)
● ● Tri	2	26 625
● ● Compostage	13	42 530
● Méthanisation	1	NC
● Incinération sans récupération d'énergie	1	32 000
● Stockage en I.S.D.N.D.*	2	60 000
TOTAL	19	

*Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

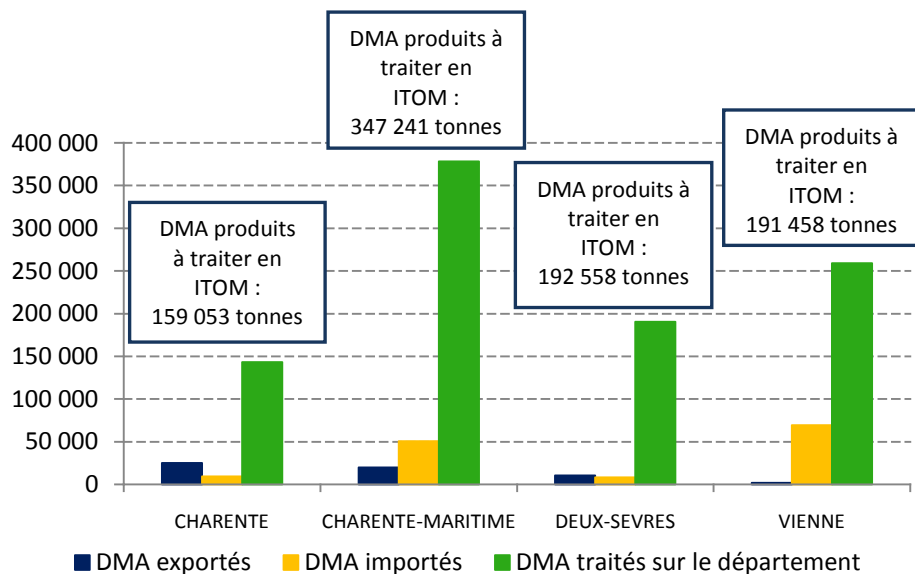
Localisation des installations de traitement des déchets ménagers et assimilés





LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le traitement des déchets ménagers et assimilés



Le département de la Charente apparaît comme celui sur lequel les tonnages de DMA traités sont les plus faibles à l'échelle de la région. Cette situation est cohérente avec la production départementale de DMA devant être traités en ITOM qui est la plus faible de la région.

Cependant on note que des DMA doivent être exportés hors du département. La Charente apparaît comme le plus gros exportateur de la région.

$$\text{DMA produits à traiter en ITOM} = \text{DMA traités sur le département} - \text{Imports} + \text{Exports}$$



Les tonnages de DMA produits à traiter en ITOM diffèrent des tonnages de DMA produits (p. 5), car certains déchets comme notamment le verre, la ferraille et le bois sont directement envoyés vers des filières de valorisation sans passer préalablement par une installation de traitement (tri, compostage, TMB, stockage, incinération) et ne sont donc pas comptabilisés ici.

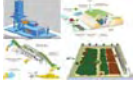
D'autre part, sont comptabilisés ici les déchets non dangereux issus des traitements et liés au DMA (refus de tri, refus de compostage, refus de TMB).



Zoom sur les Déchets Industriels Banals (DIB) résiduels

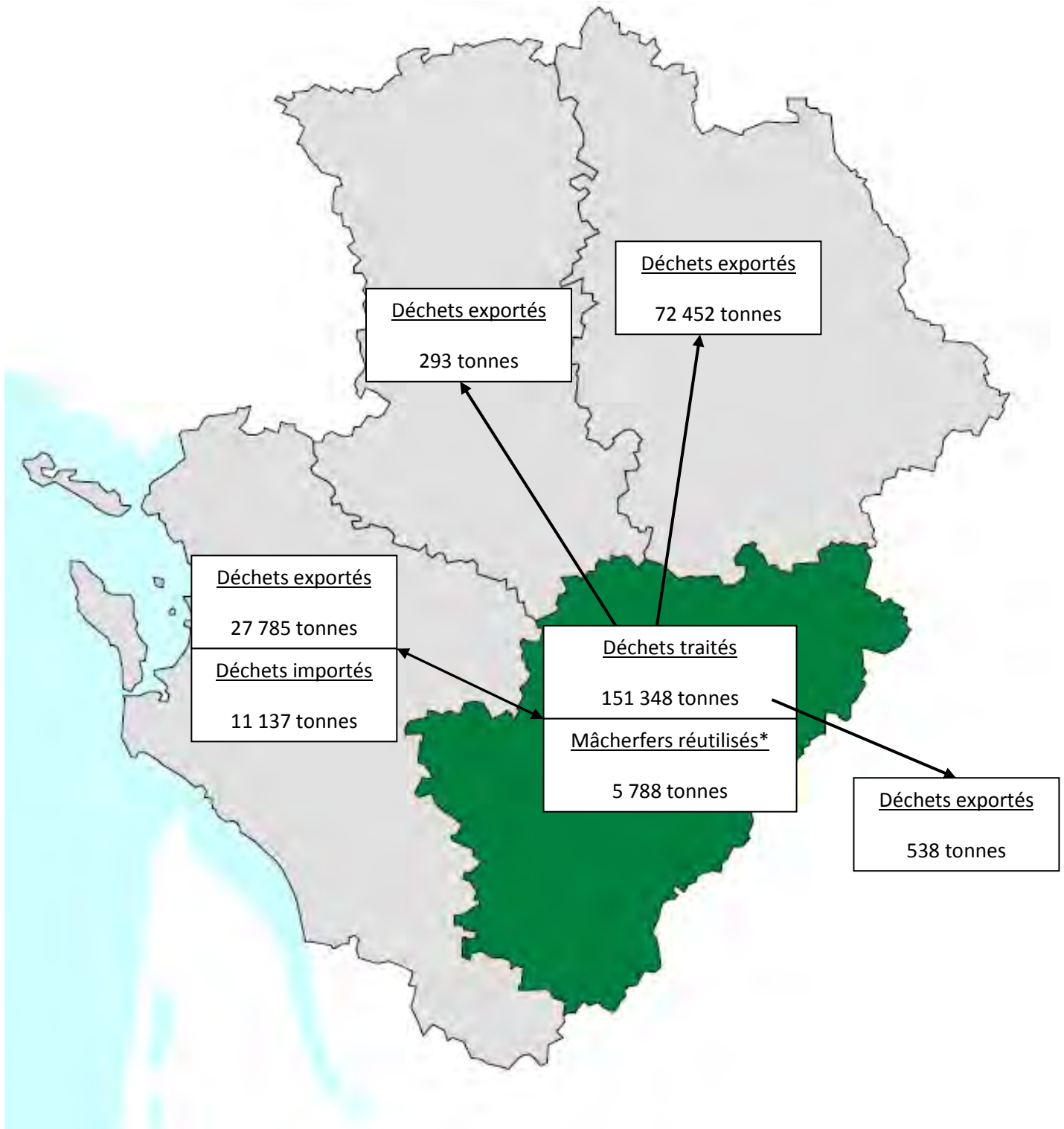
- 69 463 tonnes de DIB partent en traitement*:
 - dont 93% en stockage,
 - dont 7% en compostage ;
- 5 696 tonnes de DIB sont traitées sur les installations du département dont 1 760 tonnes importées ;
- 69% des DIB compostés sont issus du département.

*ne sont pris en compte que les DIB entrant sur les installations de stockage, incinération et compostage.



LE TRAITEMENT DES DECHETS

(DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, DIB, BOUES)



* Les mâchefers font l'objet d'une valorisation en sous-couche routière. Ils ne sont donc pas traités dans une Installation de Traitement des Ordures Ménagères (ITOM).

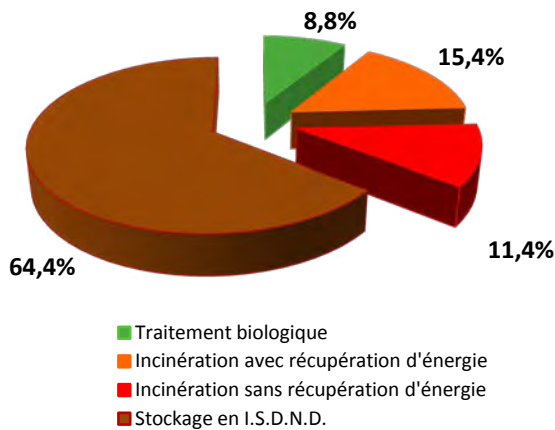


LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)



Les émissions de GES liées au traitement ne constituent pas l'unique indicateur d'évaluation de l'impact environnemental du traitement. Cependant, il est actuellement le seul que nous utilisons dans nos travaux.

Répartition régionale des émissions par mode de traitement



I.S.D.N.D. : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux



Zoom sur les GES générés par les déchets

3 principaux gaz sont émis par les installations de traitement des déchets :

Le dioxyde de carbone (CO₂) : généré notamment par la combustion des déchets dans les incinérateurs ;

Le méthane (CH₄) : généré par la décomposition de la fraction organique des déchets notamment dans les centres de stockage et sur les plates-formes de compostage ;

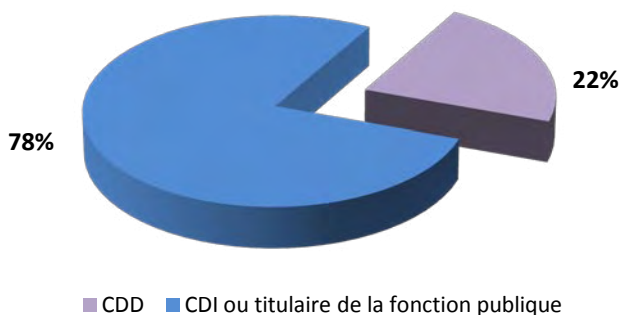
Le protoxyde d'azote (N₂O) : généré par l'incinération et le compostage.

Les émissions liées au stockage de déchets non dangereux représentent **plus de 3/5** de l'ensemble des émissions des installations de la région. Ce mode de traitement génère des émissions de méthane, gaz ayant un fort pouvoir de réchauffement global.

Vient ensuite l'incinération qui représente **un peu plus de 1/4** des émissions.



L'EMPLOI



Type d'emploi	Nombre
Encadrement/gestion	60
Déchèteries	55
Collecte	161
Traitement	103
TOTAL	379

La gestion des déchets génère en Charente **379 emplois***, soit 363 équivalents temps plein, liés à la collecte et au traitement des déchets ménagers.

La grande majorité des emplois sont des CDI **ou des titulaires de la fonction publique (78%)**.

* Mise en garde :

Le champ de l'enquête porte sur les emplois liés au service déchets dans les collectivités et sur les installations de traitement de déchets ménagers (centre de tri, usine d'incinération, centre de stockage, compostage, transfert).

Nous manquons d'informations pour les emplois liés aux prestations de service (principalement la collecte des déchets ménagers).



LE FINANCEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

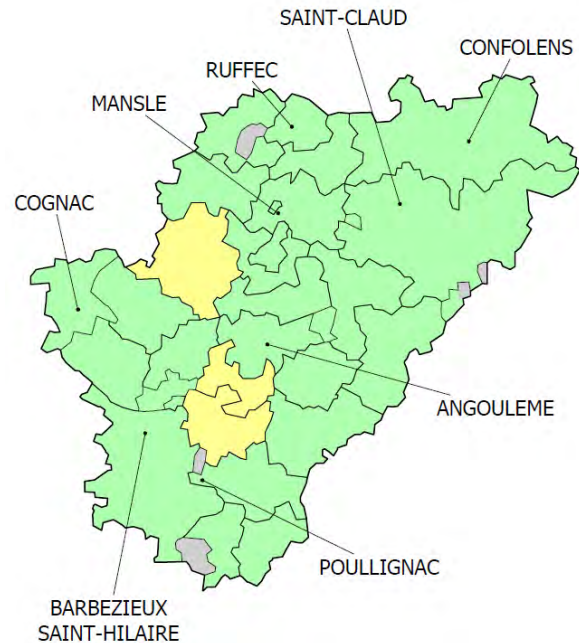
Mode de financement

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste le mode de financement dominant. 88,6% des communes prélèvent la TEOM, ce qui correspond à 92,4% de la population du département.

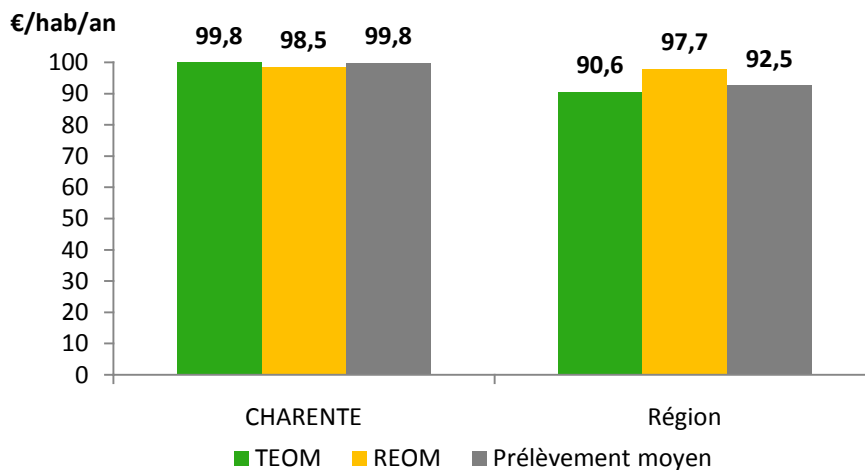
- REOM*
- TEOM**
- Budget général

*Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



La contribution au coût du service pour un Charentais est plus élevée que la moyenne régionale



Les prélèvements de la TEOM et de la REOM s'élèvent à 34,4 M€, soit une pression moyenne de 99,2 € par habitant, en augmentation de 6,3 % par rapport à 2008. De fortes disparités sont constatées suivant les collectivités, la pression allant de 19,9 € à 166,9 € par habitant.

Redevance spéciale

En 2009, le prélèvement effectué pour la redevance spéciale est de 983 523 €.



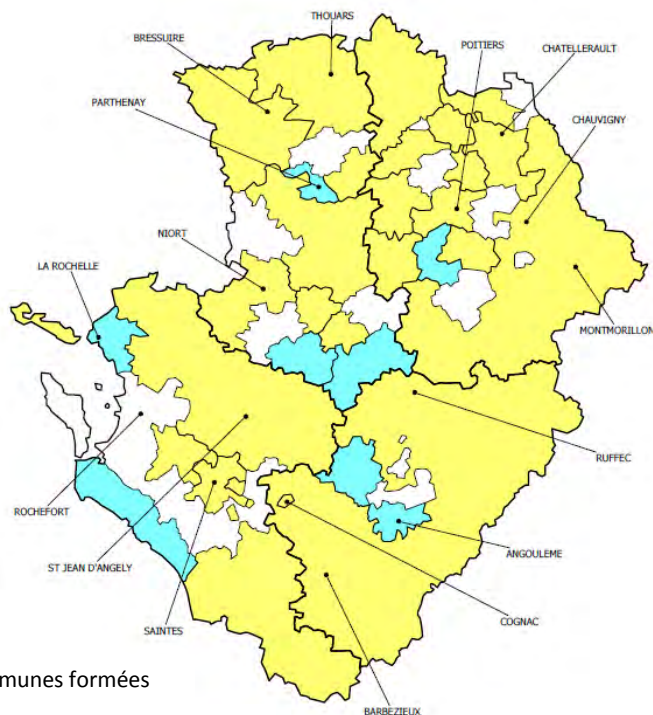
LE COÛT DU SERVICE



Les données utilisées pour l'estimation du coût de gestion de déchets proposée ci-dessous sont issues des matrices standards d'expression des coûts. Les résultats se basent sur l'analyse de **15 matrices au niveau régional** complétées avec des données 2008 ou 2009.

La taille réduite de l'échantillon ne permet pas cette année une analyse départementalisée.

Collectivités régionales formées à la connaissance des coûts de la gestion des déchets



Communes formées

■ à la démarche ComptaCoût

■ au remplissage de la matrice d'expression des coûts



La matrice standard d'expression des coûts

est un cadre de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets, qui constitue la référence en termes de modèle de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets. Elle est issue de la méthode ComptaCoût®.

Cette matrice offre aux collectivités un cadre standardisé dont les principaux objectifs sont :

- Identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étapes techniques de gestion,
- Disposer d'un cadre commun pour se comparer à d'autres collectivités,
- Mettre en évidence des données claires pour communiquer sur ce sujet auprès des usagers et des élus,
- Présenter des données fiables pour aider les élus, en charge de la gestion du service, dans leurs choix en matière d'évolution du service.

Coûts régionaux des principaux flux de déchets : impacts des recettes

	€ HT/hab			€ HT/tonne		
	Coût complet (CC)	Coût aidé (CC-recettes)	Part des recettes	Coût complet (CC)	Coût aidé (CC-recettes)	Part des recettes
Ordures ménagères résiduelles	40,76	40,73	0%	173,98	168,16	3%
Recyclables secs	24,43	9,97	59%	282,66	124,49	56%
Déchèteries	20,77	18,30	12%	114,23	104,95	8%
Global	91,10	73,20	20%	165,57	129,32	22%

Sans grande surprise, les recettes impactent surtout le flux des recyclables secs. Elles proviennent en grande partie des soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, Adelphe), mais aussi de la revente des matériaux. Les recettes sur les déchets de déchèteries proviennent de la vente de matériaux (ferraille, cartons) et de compost issu des déchets végétaux, mais aussi du soutien des sociétés agréées sur les cartons d'emballage ménagers et sur les DEEE par l'intermédiaire de l'organisme OCAD3E.

La faible recette sur les ordures ménagères résiduelles est issue de la valorisation énergétique d'une UIOM.

Par rapport au précédent rapport, on constate une légère baisse de la part des recettes sur des dépenses qui ont augmenté, d'où un coût à la charge des collectivités plus important.



Précaution de lecture :

Le coût global à l'habitant est différent de la somme des coûts des trois flux indiqués car il inclut le coût d'autres flux, tels que les déchets des professionnels par exemple, qui ne peuvent pas faire l'objet d'une exploitation par manque de données sur l'ensemble des matrices disponibles.

L'AREC Poitou-Charentes ou *Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat* accompagne depuis 1995 la mise en place de politiques environnementales en partenariat avec les acteurs locaux.

Association loi 1901, l'Agence mène ses activités d'observation et d'évaluation dans les domaines suivants :

- consommation et production d'énergie, énergies renouvelables et émissions de gaz à effet de serre
 - observation de la biomasse
- production et prévention des déchets

Elle assure et anime notamment les travaux de l'*Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES)*, l'*Observatoire Régional des Déchets* et la *mission d'observation de la biomasse*.

L'AREC est financée par l'ADEME, le Conseil Régional, les Conseils Généraux de Poitou-Charentes et des fonds européens type FEDER.

Pour plus d'informations : dechets@arecpc.com
ou www.arecpc.com

Quelques sites utiles en matière de déchets

- <http://www.cg16.fr/>
- <http://charente.nature.free.fr/>
- <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>
- <http://www2.ademe.fr/>

Pour des informations plus détaillées, consultez le site de l'AREC rubrique publications (rapports 2009).



Agence Régionale Evaluation environnement Climat

6, rue de l'Ancienne Comédie

BP 452 - 86011 POITIERS Cedex

Tél : 05 49 50 12 12 - Fax : 05 49 41 61 11

Site : www.arecpc.com - Contact : dechets@arecpc.com

